

RAPPORT ANNUEL 2017



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LA FORCE
D'ÊTRE
ENSEMBLE



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

Le mutualisme : ensemble dans la même direction	4
Faits saillants 2017	7
Mot du président du conseil d'administration	8
Revue des activités 2017	10

GOUVERNANCE

La structure organisationnelle	13
Membres du conseil d'administration 2017	14
Membres des comités 2017	15
Le conseil d'administration et les comités	16

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	20
État des résultats	22
État du résultat global	23
État des variations de l'avoir des membres	24
État de la situation financière	25
État des flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27

Les photos de l'ensemble du rapport annuel
proviennent de nos activités et d'églises
membres de la Mutuelle.

LE MUTUALISME: ENSEMBLE DANS LA MÊME DIRECTION



Depuis 165 ans, la Mutuelle d'assurance en Église se fait une fierté de baser ses pratiques sur le mutualisme et l'entraide. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux et administrée par des pairs élus par eux.

En effet, le mutualisme dispose d'une organisation spécifique qui permet aux membres de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes. Il s'agit d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les membres ne sont pas propriétaires. Comme la Mutuelle appartient à ses membres, il est essentiel que chacun d'eux prenne conscience de cette différence substantielle, qu'il fasse valoir son opinion en utilisant son droit de vote lorsque l'occasion se présente et qu'il s'implique, notamment dans le développement de la mission de la Mutuelle.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue aussi à la santé financière de la communauté chrétienne, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble des membres. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans le milieu singulier des églises, la Mutuelle est aussi très au fait des défis présents et futurs auxquels ses membres doivent faire face et a pour atout de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'elle prend en considération l'importance de leur offrir des tarifs compétitifs, des ristournes annuelles, une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas au privé.



NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel;
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi;
- Le mutualisme;
- La gouvernance démocratique et la transparence;
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité.





FAITS SAILLANTS 2017

NOTRE COMMUNAUTÉ DES MEMBRES EN QUELQUES CHIFFRES

26

INSTITUTIONS
religieuses catholiques
romaines du Québec

93

INSTITUTIONS
d'autres confessions
chrétiennes
du Québec

550

FABRIQUES
catholiques romaines
des principaux diocèses
desservis par
la Mutuelle
(voir carte ci-dessous)

669

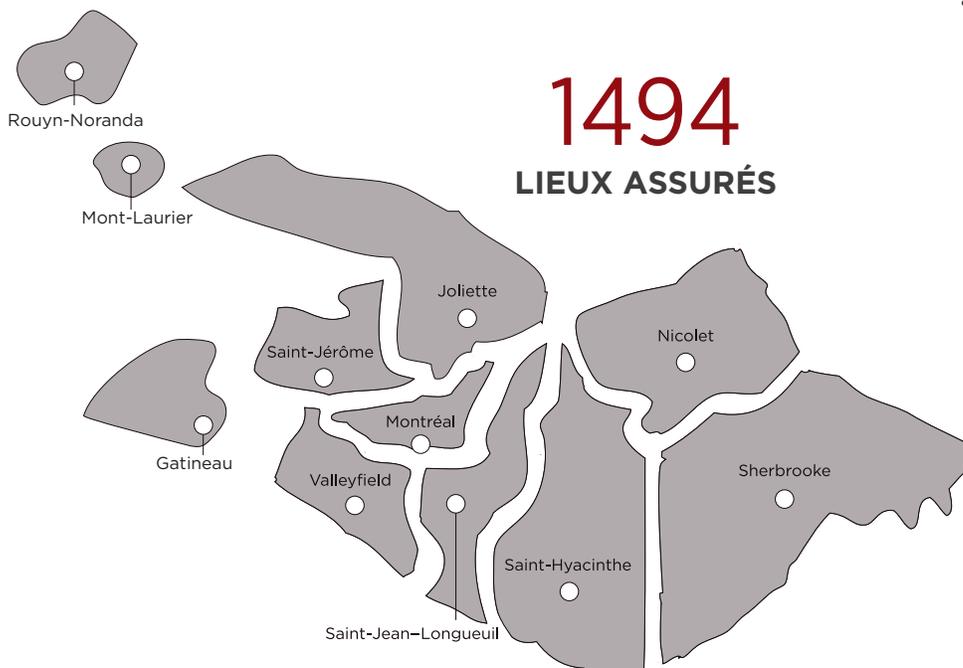
**NOMBRE TOTAL
DE MEMBRES**

2,8 G\$

VALEUR PROTÉGÉE ET ASSURÉE
du patrimoine religieux

2,6 M\$

SOMME REDISTRIBUÉE EN 2017
à nos membres en programmes,
subventions et ristournes



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chers membres,

Comme chaque année, c'est pour moi un immense plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra le 24 avril 2018 à Gatineau et sera doublée d'une assemblée extraordinaire afin de traiter de changements à nos règlements.

Votre participation en grand nombre à cet événement revêt une importance particulière parce que nous vous y proposerons des modifications importantes aux règles générales de fonctionnement de la Mutuelle. Celles-ci pourraient avoir un impact significatif pour l'avenir. Monsieur Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec, vous livrera le résultat des travaux du Comité Morrisey mis sur pied en 2017 pour formuler des recommandations sur la question des procurations multiples en tout respect et en toute conformité avec les réalités mutualiste, religieuse et civile de la Mutuelle et de ses membres. Rappelons que certains membres avaient manifesté de vives inquiétudes et leur opposition lors des assemblées de novembre 2016 et d'avril 2017 face à l'adoption d'un règlement établissant une limite sur le nombre de procurations pouvant être détenues par un même fondé de pouvoir lors d'une assemblée de membres.

AU-DELÀ DES PROCURATIONS MULTIPLES : L'INTÉRÊT DES MEMBRES ET LES VALEURS DE L'ÉGLISE

L'ampleur de l'analyse et de la réflexion réalisées par le Comité Morrisey composé d'un panel d'experts du cadre mutualiste, du droit civil et du droit canon, ainsi que la consultation d'un grand nombre d'acteurs dont l'ensemble des évêques catholiques concernés par le rayonnement et l'action de la Mutuelle auront requis un peu plus de temps que prévu à l'origine. Toutefois, le résultat ouvre la porte à l'adoption d'un mode de gouvernance et de partenariat novateur et porteur d'avenir, à l'enseigne de l'intérêt des membres et empreint des valeurs chères à ces derniers et à l'Église du Québec.

C'est dans ce contexte que les membres sont invités le 24 avril 2018 à Gatineau pour entendre non seulement les modifications proposées aux règles de fonctionnement de la Mutuelle, mais aussi les recommandations du Comité Morrisey qui leur seront dévoilées et expliquées. Elles seront ensuite commentées, au nom des évêques consultés, par son excellence Monseigneur Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau et membre du Comité de liaison Diocèses-Mutuelle 2017-2018.

LA RÉUNION DES FORCES VIVES COMPLÉTÉE

N'oublions pas que 2017 fut l'année de naissance d'une nouvelle collectivité de gens d'Église, fruit de plus d'une année d'intense labeur et de préparation. L'Assurance mutuelle des fabriques

de Montréal et l'Assurance mutuelle de l'Inter-Ouest ne font plus qu'une depuis le 1^{er} avril 2017! La « Mutuelle d'assurance en Église » termine sa première année d'existence et je réalise que dans le tumulte des questionnements et des échanges des dernières assemblées, nous avons omis de célébrer et de souligner ce grand rassemblement des forces vives de l'Église au Québec. Il reste beaucoup à faire pour encore mieux aider et soutenir nos membres en proie à des défis grandissants et de plus en plus complexes. L'union des forces, l'entraide et la mise en commun, le partage des expertises et des ressources, la mise en réseau des gens d'Église ainsi que le partage équitable des ressources de la Mutuelle et de ses membres sont les moteurs de notre avenir à tous!

LES ARBITRAGES DE LA MISE EN COMMUN

Nos membres sont les maîtres du partage et de la mise en commun. À leur image, le conseil d'administration cherche à maintenir un difficile équilibre entre les moyens et les besoins individuels et collectifs. La mise en application du Plan quinquennal entrepris en 2013 afin d'assurer un partage équitable des ressources et des risques entre les membres est très avancée. Le problème chronique de sous assurance qui s'était établi au cours des décennies précédentes pouvait compromettre l'avenir de la Mutuelle et limitait nos moyens d'action. Aujourd'hui, ce problème n'est plus et ceci nous a d'ailleurs permis de modifier la structure du programme de réassurance afin de générer des économies récurrentes majeures pour les années à venir.

Certes, le déploiement de ce plan de cinq ans a nécessité des efforts considérables, tant pour les membres qui ont été appelés à ajuster leurs primes ou leurs couvertures que pour la Mutuelle qui a dû se réinventer afin de « revisiter » tout le portefeuille, mettre à jour ses polices, ses systèmes, ses pratiques d'affaires et se doter d'une équipe élargie. Certains membres ont opté pour le rehaussement de leur couverture d'assurance, d'autres ont choisi d'autres stratégies de couverture parmi celles qui leur ont été proposées pour gérer leurs risques selon leurs moyens. En conséquence, la Mutuelle doit s'accommoder d'un manque à gagner annuel considérable au niveau des primes brutes, tout en continuant à maintenir le même niveau de service d'assurance et de services complémentaires. Est-ce un handicap ou est-ce la démonstration de l'adéquation du modèle mutualiste aux besoins particuliers de notre collectivité de membres? La réponse vous appartient!

L'ENVELOPPE OU L'ARGENT

Au cours des dernières années, le taux de satisfaction des membres à l'endroit de la Mutuelle n'a fait qu'augmenter pour atteindre le seuil de 94 % selon un tout récent sondage de la firme Léger. Nous attribuons ce phénomène à l'amélioration du service tributaire de la mise en œuvre du Plan quinquennal. Nous l'attribuons également au déploiement d'un ensemble de services à valeur ajoutée fondés sur l'entraide et la mise en commun de ressources et d'expertise. Ces services ont été offerts aux membres en contrepartie des efforts demandés pour le Plan quinquennal. Des services-conseils, de gestion assistée ou de formation, tels que SÉCURimmeuble, SÉCURamianté ou encore SÉCURalarme, ont grandement été appréciés par les membres.

Maintenant que le Plan quinquennal est en grande partie complété, faut-il poursuivre dans la même direction ou miser sur les économies brutes? Nous croyons que les défis grandissants auxquels sont confrontés les membres gestionnaires d'établissements religieux méritent réflexion et discussion sur les attentes et les besoins des membres pour l'avenir. C'est pourquoi nous avons entrepris en cours d'année diverses consultations, notamment par le biais du comité de liaison avec les évêques. Nous avons également soutenu l'émergence d'un comité de liaison avec les membres visant à promouvoir le mutualisme et, incidemment, nous aider à ouvrir un dialogue continu avec les membres sur les arbitrages leur apparaissant les plus opportuns compte tenu de leur réalité et de leurs besoins. Ce dialogue pourrait aboutir, si l'intérêt des membres est au rendez-vous, à la tenue d'États généraux portant sur ces questions.

LA PROTECTION DE L'INTÉRÊT DE TOUS LES MEMBRES

Et ceci m'amène à traiter d'un sujet plus délicat. À la suite des élections tenues lors de la dernière assemblée annuelle, certains membres nous ont transmis leurs préoccupations concernant l'indépendance d'administrateurs élus avec l'appui manifeste d'un diocèse fortement représenté lors de l'assemblée d'élections. Le bulletin d'information «État de la situation» explique plus en détail les enjeux et la teneur du dossier qui est maintenant judiciairisé.

Toutefois, il m'est important de vous rassurer sur son contexte. Le contexte dans lequel évolue la Mutuelle d'assurance en Église en est un de coopération et d'égalité entre ses membres quant à l'assurance de biens et de responsabilité. Celle-ci entretient un rapport exclusif et confidentiel avec chacun de ses membres. Le cadre normatif de l'assurance est clair. Les administrateurs au conseil d'administration (CA) doivent être indépendants et agir dans l'intérêt de tous les membres, sans favoriser aucun groupe d'intérêt en particulier, soit-il religieux ou d'une autre nature. Il en va du risque de réputation de l'assureur. Les membres, les tiers et le public en général auraient tôt fait de s'inquiéter de l'impartialité des pratiques commerciales advenant qu'un groupe intéressé puisse influencer les décisions concernant une couverture, une réclamation ou encore l'avenir de la coopérative.

Les membres du conseil d'administration font tout ce qui est possible, dans la mesure du raisonnable et dans le respect des lois et des meilleures pratiques d'affaires, pour protéger vos intérêts en ce sens. Un procès sur le fond de l'affaire est prévu en juin

2018 et permettra de régler la situation au mieux de l'intérêt des membres. D'ici là, je suis sûr que vous le comprendrez, nous devons nous restreindre dans nos commentaires sur le sujet et c'est pourquoi tous les employés et tous les membres du conseil d'administration ont reçu pour consigne de ne pas répondre aux questions sur ce sujet.

L'impact financier et de la pression accrue de cette situation sur les affaires de la Mutuelle demeurent importants et nous vous en ferons état lors de l'assemblée du 24 avril.

RÉSULTATS FINANCIERS

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global positif de 2,0 M\$ causé principalement par un « gain découlant du regroupement » de 4,2 M\$. Ce gain résulte de la fusion qui fut traitée comme une acquisition de l'AMIO par l'AMFM à cause des normes comptables régissant ce type de transaction. Il reflète l'apport en actifs nets de l'AMIO à l'AMFM (maintenant MAE) qui, par ailleurs, endosse tous les engagements antérieurs de l'AMIO et donne accès à l'ensemble des services et de l'infrastructure développés antérieurement par l'AMFM aux membres de l'AMIO.

D'autres événements inhabituels ont affecté les résultats de la MAE en 2017. Les dépenses associées à la situation prévalant au conseil d'administration et aux mesures mises de l'avant pour traiter des questions soulevées par l'établissement d'un plafond aux procurations multiples s'élèvent à 0,4 M\$.

Hormis ces considérations, les résultats d'ensemble pour 2017 se comparent défavorablement aux résultats de 2016. L'écart de 0,6 M\$ est principalement lié à une augmentation des sinistres nets, notamment à une augmentation de 0,3 M\$ de provisions relatives à certains dossiers en responsabilité.

La revue des résultats financiers et les discussions autour des principaux enjeux financiers mériteraient de plus amples explications. Aussi avons-nous prévu de répondre à ces questions en personne aux stands d'information prévus à cet effet lors des assemblées d'avril 2018. Vous y trouverez également un fascicule d'information complémentaire basé sur les questions les plus communément soulevées par les membres.

En dernier lieu, en cette année charnière, je ne saurais suffisamment souligner l'importance de votre participation en grand nombre aux assemblées annuelles d'avril 2018 et à celles qui leur succéderont. Les valeurs de coopération, d'égalité, de respect et de solidarité qui nous portent et nous rallient ne peuvent s'incarner que par la confiance envers les personnes que vous aurez élues et par votre participation active. D'ailleurs, à ce sujet, je tiens à remercier tous nos membres pour leur soutien indéfectible et à souligner le bon travail de nos administrateurs, de la direction et de tous nos dévoués employés.

Cordialement,



ROBERT TASSE, CPA, CGA

Président du conseil d'administration
de la Mutuelle d'assurance en Église

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 25 AVRIL 2017



C'est au Best Western de Saint-Jérôme que s'est tenue l'assemblée générale annuelle cette année. Pour l'occasion, plus de 215 participants se sont réunis, dont 155 représentants (fondés de pouvoir) qui représentaient 238 fabriques. Une présence record du diocèse de Montréal a été remarquée. Divers sujets tels que les procurations multiples ont été abordés dans le cadre d'une période de discussions et de questions fort animée. Deux nouveaux administrateurs provenant du diocèse de Montréal ont aussi été élus pour pourvoir les postes en élection.



FORMATIONS

Cette année, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) a offert aux membres de la Mutuelle trois formations et trois séances d'information. Les sujets variés portaient notamment sur *Comment réaliser une campagne de financement en toute légalité*, *Connaître et maîtriser les extincteurs incendie* et *Comprendre les modalités et les avantages monétaires du programme SÉCURalarme de la Mutuelle*. Pour ce faire, le CEP s'est déplacé dans différentes régions telles que Sherbrooke, Montréal, Sorel-Tracy et Gatineau.

COMITÉ DE LIAISON DIOCÈSES-MUTUELLE

Le Comité de liaison Diocèses-Mutuelle a été mis sur pied en 2016 pour favoriser les échanges et le partage d'idées entre les évêques et économes des diocèses et les dirigeants de la Mutuelle. Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2017 et ont généré de fructueuses discussions sur différents sujets en lien avec les activités de la Mutuelle. Les nombreux services et produits offerts aux membres ont notamment été abordés ainsi que les divers programmes d'aide complémentaires existants et à venir.



De gauche à droite: M. Robert Tassé, président du conseil d'administration, MAE, M^{gr} Pierre Morissette, M^{me} Lucie Turgeon, économe, M^{gr} Paul-André Durocher, M^{me} Carole Garceau, économe, M^{gr} Raymond Poisson, M. Sylvain Beaulieu, directeur général, MAE (absent de la photo).

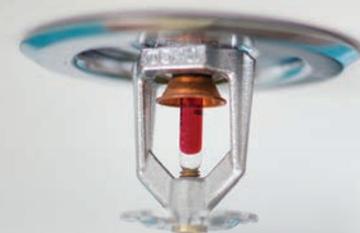
COMITÉ MORRISEY



Le président du conseil d'administration de la Mutuelle d'assurance en Église (MAE), M. Robert Tassé, s'est engagé envers ses membres lors de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2017 à clarifier la question qui cause une dissension au sein de la coopérative depuis plusieurs années. Cette divergence d'opinions concerne les procurations multiples et leurs conséquences inévitables sur le résultat des votes effectués par les membres sur des sujets importants.

Pour régler cette question qui perdure depuis trop longtemps et qui crée de la discorde, un comité indépendant a été mis sur pied. Ce panel d'experts est composé de Me Claude Béland, ancien président de la caisse Desjardins, Me Lucien Bouchard, ancien Premier ministre du Québec et du Révérend Père Francis Morrisey, expert dans l'interprétation du droit canon. Ce comité a eu comme mandat de recommander une approche tenant compte des impératifs et réalités de toutes les parties prenantes, soit les membres, les diocèses d'appartenance de ceux-ci et la MAE. Il devra remettre ses recommandations au début de l'année 2018 au plus tard.

PROGRAMME SĒCURalarme



En 2017, près de 45 % des membres bénéficient du programme SĒCURalarme, un programme d'aide non obligatoire offert aux membres désirant maintenir en bonne condition leurs systèmes d'alarme incendie (SDI) et de gicleurs. Ce programme, géré par le Centre d'entraide et de prévention (CEP), a été mis sur pied par la Mutuelle qui est toujours à la recherche de moyens pour aider ses membres financièrement et par un soutien plus technique, notamment en matière de protection incendie.



PROGRAMME SĒCURimmeuble

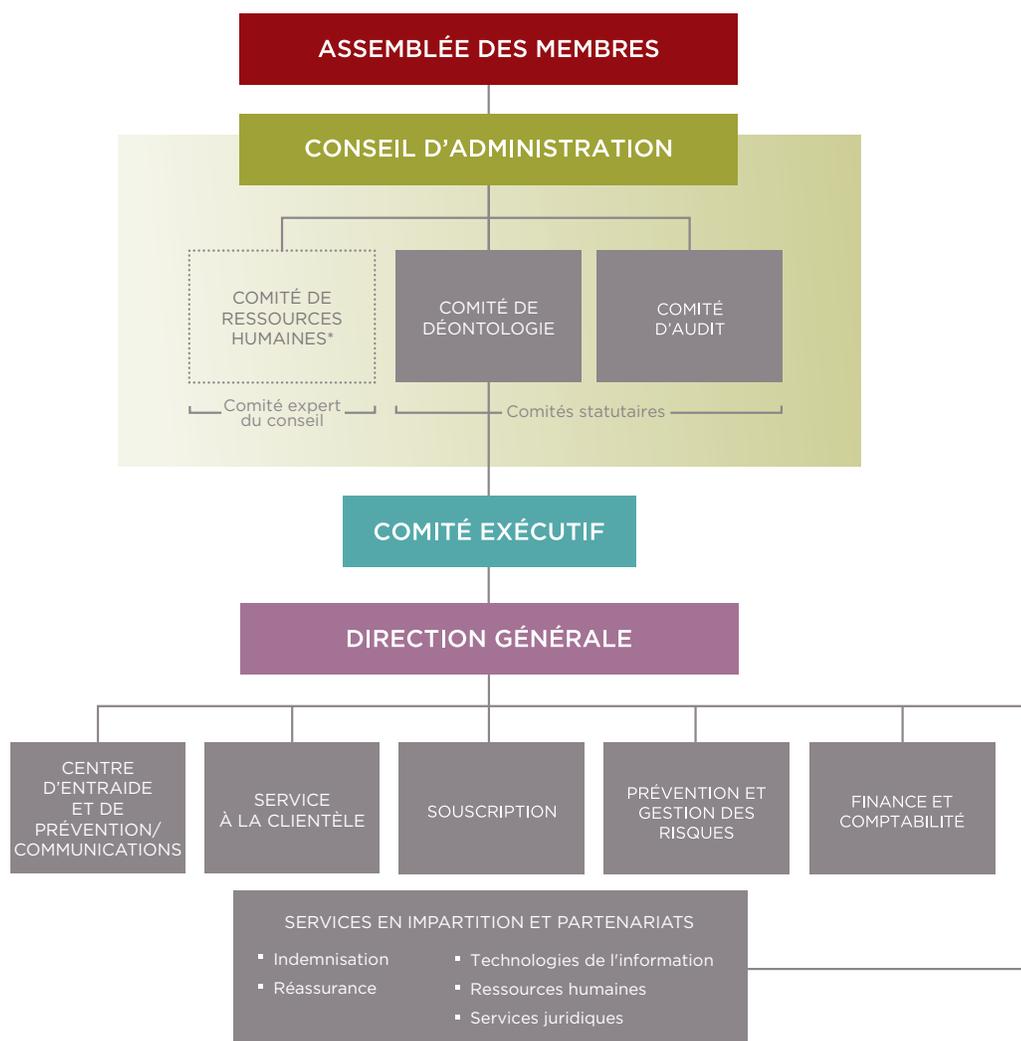
Annoncé lors du Grand Rendez-vous des membres en 2016, ce programme d'aide a officiellement vu le jour à l'été 2017 sous forme de projet pilote. Il vise à accompagner et soutenir les gestionnaires prévoyants qui désirent prendre en main la gestion de leurs immeubles religieux. Parce qu'il a connu une année très chargée, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) qui chapeaute ce programme n'a pas pu évaluer toutes les paroisses qui avaient été prévues au projet pilote en 2017. Le projet pilote se poursuivra toutefois en 2018.



GOVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



* Les responsabilités du comité de ressources humaines ont été dévolues au premier vice-président du conseil d'administration en avril 2016.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017

ROBERT TASSÉ, CPA, CGA
Président

GILLES GAUDET
1^{er} vice-président

STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA
2^e vice-président

Mandat terminé en avril 2017

FERDINAND ALFIERI, CPA, CA
Début de mandat en avril 2017

CLÉMENT BEAUCHEMIN

ANDRÉ BOUCHARD
Début de mandat en avril 2017

DENIS CHARPENTIER, CPA, CA
Mandat terminé en avril 2017

CHANTALE FOISY

ALFONSO GRACEFFA
Début de mandat en avril 2017

SERGE LÉONARD

Monseigneur **JEAN-JACQUES MARTIN**

DANIELLE PAGÉ
Mandat terminé en avril 2017

ROBERT RACICOT
Début de mandat en avril 2017

MEMBRES DES COMITÉS 2017

OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ROBERT TASSÉ, CPA, CGA
Président du conseil d'administration

GILLES GAUDET
1^{er} vice-président

STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA
2^e vice-président
Mandat terminé en avril 2017

SYLVAIN R. BEAULIEU, ADM.A.
Secrétaire et directeur général

COMITÉ EXÉCUTIF

ROBERT TASSÉ, CPA, CGA
Président

GILLES GAUDET
1^{er} vice-président

STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA
2^e vice-président
Mandat terminé en avril 2017

COMITÉ D'AUDIT

DENIS CHARPENTIER, CPA, CA
Président
Mandat terminé en avril 2017

STÉPHANE BERTRAND, CPA, CA
Mandat terminé en avril 2017

FERDINAND ALFIERI, CPA, CA
Président
Du 25 avril au 10 octobre 2017

Monseigneur
JEAN-JACQUES MARTIN

ROBERT RACICOT
Depuis le 25 avril 2017
et président depuis le 10 octobre 2017

SERGE LÉONARD
Depuis le 10 octobre 2017

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

CHANTALE FOISY
Présidente

CLÉMENT BEAUCHEMIN

DANIELLE PAGÉ
Mandat terminé en avril 2017

ALFONSO GRACEFFA
Du 25 avril au 22 septembre 2017

ANDRÉ BOUCHARD
Depuis le 22 septembre 2017

MEMBRES NE SIÉGEANT PAS À UN COMITÉ

ANDRÉ BOUCHARD
Du 25 avril 2017 au 22 septembre 2017

ALFONSO GRACEFFA
À partir du 22 septembre 2017

SERGE LÉONARD
Du 25 avril au 10 octobre 2017

FERDINAND ALFIERI, CPA, CA
À partir du 10 octobre 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS



LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration représente les membres et est responsable de la Mutuelle. Il surveille la façon dont celle-ci exerce ses activités et supervise la haute direction à qui incombe la gestion courante des affaires. Le conseil a pour mandat d'approuver l'orientation stratégique de la Mutuelle, y compris sa mission, sa vision et ses valeurs. Il est responsable d'examiner les risques identifiés par la direction ainsi que les politiques, les procédures et les programmes adoptés par la Mutuelle afin de réduire ces risques.

LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration, préside le comité exécutif et est membre d'office de tous les comités à l'exception du comité d'audit et du comité de déontologie.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif traite, entre les réunions du conseil d'administration, les affaires courantes de la Mutuelle, sous réserve des pouvoirs et fonctions du directeur général, de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par un comité statutaire et de ceux que le conseil d'administration se réserve expressément par règlement. Le comité exécutif doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée des administrateurs.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration permettent aux administrateurs de consacrer les ressources nécessaires à l'étude de sujets particuliers. La loi oblige le conseil d'administration à former un comité d'audit et un comité de déontologie.

LE COMITÉ D'AUDIT

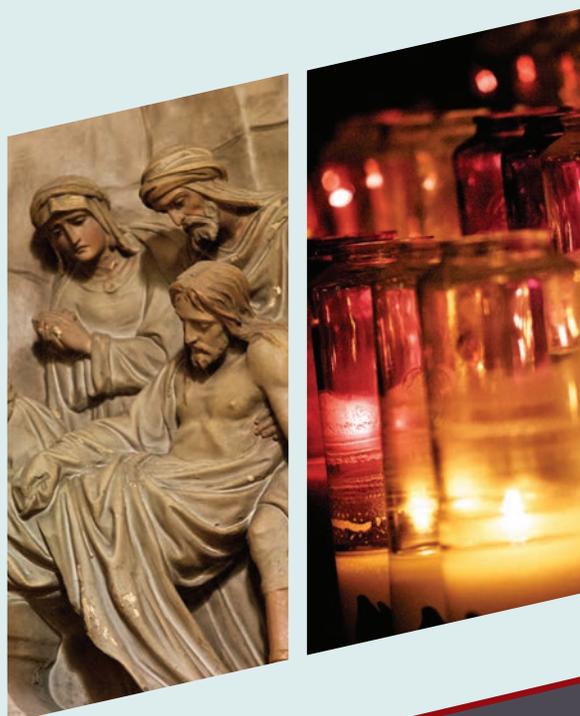
Le comité d'audit est composé majoritairement d'administrateurs qui siègent exclusivement à ce comité. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité a le droit d'examiner les livres, les registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.

LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Depuis avril 2016, les tâches du comité de ressources humaines ont été dévolues au premier vice-président qui, lorsque requis, crée des comités provisoires. Le comité de ressources humaines est responsable de recommander au conseil d'administration l'adoption de politiques en matière d'évaluation et de rémunération des instances. Il dirige, en conformité avec les politiques, les évaluations requises sur l'efficacité du conseil d'administration, les administrateurs, les comités du conseil d'administration et la haute direction. Ce comité est aussi responsable de planifier la relève et de recommander au conseil d'administration une politique sur la rémunération des administrateurs et de la haute direction. Lors d'élections au conseil d'administration, ce comité agit d'office à titre de comité de mise en candidature.



ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2017



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Compagnie mutuelle d'assurance en Église
(antérieurement L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Mutuelle portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Malette S.E.N.C.R.L. ¹

Malette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 21 février 2018

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2017 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	5 582	5 582
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	5 582	5 582
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	4 298	4 298
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6)	1 284	1 284

Passif des primes	Déclaré dans l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		842
(2) Passif des primes non gagnées net		685
(3) Primes non gagnées brutes	1 937	
(4) Primes non gagnées nettes	865	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4)+(5)+(9)] _{col. 1} - (2) _{col. 2}		294
(9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées	114	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature



Pierre Bourassa

Fellow, Institut canadien des actuaires

Le 20 février 2018

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

Primes brutes souscrites	8 035 528 \$	7 201 507 \$
Primes brutes acquises	7 868 681 \$	7 179 053 \$
Primes acquises cédées aux réassureurs	(5 424 307)	(4 975 715)
Primes nettes acquises	2 444 374	2 203 338
Commissions de réassurance	913 219	839 455
	3 357 593	3 042 793

CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 11)	1 772 872	1 854 501
Recouvrements des réassureurs	(578 623)	(1 321 872)
Sinistres et frais de règlement nets	1 194 249	532 629
Frais d'administration (notes 7, 13, 14 et 22)	3 062 210	3 175 567
Frais de gouvernance (note 7)	692 676	372 760
	4 949 135	4 080 956

DÉFICIT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

(1 591 542) (1 038 163)

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 8)	2 297 079	1 749 315
Honoraires de gestion et de garde	(124 039)	(118 844)
	2 173 040	1 630 471

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES ÉLÉMENTS

581 498 592 308

Attribution aux membres	1 788 996	1 753 816
Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres	343 151	304 251
Centre d'entraide et de prévention (note 7)	437 394	377 888

2 569 541 2 435 955

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT

(1 988 043) (1 843 647)

AUTRE ÉLÉMENT

Gain découlant du regroupement (note 2)	4 238 581	-
---	------------------	---

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

2 250 538 \$ (1 843 647)\$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	2 250 538 \$	(1 843 647)\$
---	---------------------	---------------

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats

Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	840 083	1 223 633
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 8)	(1 164 367)	(674 630)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 8)	24 353	4 479

Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente	(299 931)	553 482
--	------------------	---------

RÉSULTAT GLOBAL	1 950 607 \$	(1 290 165)\$
-----------------	---------------------	---------------

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
SOLDE au 31 décembre 2015	17 831 276 \$	26 026 771 \$	1 792 980 \$	45 651 027 \$
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 843 647)	-	-	(1 843 647)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	1 223 633	1 223 633
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(674 630)	(674 630)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	4 479	4 479
Virement du surplus réservé (note 17)	2 231 771	(2 231 771)	-	-
SOLDE au 31 décembre 2016	18 219 400	23 795 000	2 346 462	44 360 862
Résultat global de l'exercice				
Excédent des produits par rapport aux charges	2 250 538	-	-	2 250 538
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	840 083	840 083
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(1 164 367)	(1 164 367)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	24 353	24 353
Virement au surplus réservé (note 17)	(2 020 000)	2 020 000	-	-
SOLDE au 31 décembre 2017	18 449 938 \$	25 815 000 \$	2 046 531 \$	46 311 469 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2017

2016

ACTIF

Encaisse	3 216 960 \$	4 004 742 \$
Débiteurs (note 9)	2 100 815	1 668 557
Frais payés d'avance	68 082	66 828
Placements (note 10)	45 474 286	41 842 875
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11)	4 298 161	3 189 743
Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 12)	1 072 730	987 796
Immobilisations corporelles (note 13)	84 854	110 048
Immobilisations incorporelles (note 14)	166 026	152 711
	56 481 914 \$	52 023 300 \$

PASSIF

Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11)	5 582 332 \$	3 767 079 \$
Primes non acquises (note 12)	1 937 935	1 771 088
Commissions de réassurance non acquises (note 16)	113 758	109 583
	7 634 025	5 647 750
Attribution aux membres à payer	453 920	427 237
Dettes d'exploitation		
Réassureurs	1 371 398	1 038 939
Autres (note 15)	711 102	548 512
	10 170 445	7 662 438

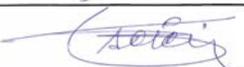
AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	18 449 938	18 219 400
Surplus réservé	25 815 000	23 795 000
Cumul des autres éléments du résultat global	2 046 531	2 346 462
	46 311 469	44 360 862
	56 481 914 \$	52 023 300 \$

Éventualité et engagements (notes 20 et 21)

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur

 , administrateur

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 250 538 \$	(1 843 647)\$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(1 164 367)	(674 630)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	24 353	4 479
Gain découlant du regroupement (note 2)	(4 238 581)	-
Amortissement de la prime sur les obligations	163 616	276 578
Amortissement des immobilisations corporelles	54 843	98 266
Amortissement des immobilisations incorporelles	97 610	97 260
Variations d'éléments du fonds de roulement	403 054	120 046

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (2 408 934) (1 921 648)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant du regroupement (note 2)	1 624 986	-
Acquisition de placements	(20 094 633)	(3 418 040)
Cession de placements	20 231 373	7 058 011
Immobilisations corporelles	(29 649)	(22 844)
Immobilisations incorporelles	(110 925)	(563)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 1 621 152 3 616 564

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(787 782) 1 694 916

ENCAISSE, début de l'exercice 4 004 742 2 309 826

ENCAISSE, fin de l'exercice 3 216 960 \$ 4 004 742 \$

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

Intérêts encaissés	521 646 \$	653 649 \$
Dividendes encaissés	237 530 \$	313 600 \$
Revenus de fonds communs encaissés	599 562 \$	399 378 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église (ci-après « la Mutuelle ») est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assurances et un cabinet en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à mieux comprendre leurs couvertures d'assurances ainsi qu'à atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS

Le 1^{er} avril 2017, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) s'est regroupée avec L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO) dans le but d'étendre son territoire. La nouvelle entité issue du regroupement exerce ses activités sous le nom de Compagnie mutuelle d'assurance en Église. Maintenant, la structure opérationnelle de la nouvelle entité, ses voies, moyens, stratégies d'affaires et processus sont substantiellement identiques à la situation qui prévalait au sein de l'AMFM.

La direction a comptabilisé le regroupement comme une acquisition d'entreprise conformément aux normes internationales d'information financière, plus précisément la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. AMFM a été identifiée comme étant l'acquéreur puisque le nouveau conseil d'administration est composé d'une majorité de membres désignés par AMFM et qu'en conséquence, AMFM aura la capacité d'en diriger les activités. De plus, les procédures, les politiques ainsi que les dirigeants de l'entité issue de la fusion sont ceux qui étaient en place à l'AMFM.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

2. REGROUPEMENT D'ENTITÉS (suite)

Cette transaction se résume ainsi :

Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 624 986 \$
Intérêts courus	22 428
Frais payés d'avance	132
Placements	3 091 684
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 078 078
	<hr/>
	5 817 308
Passifs assumés	
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 164 363
Avantages du personnel	273 511
Dettes d'exploitation	140 853
	<hr/>
	1 578 727
Actif net acquis	<hr/>
	4 238 581
Contrepartie payée	<hr/>
	- \$

Puisque le montant de la contrepartie payée est nul, un montant de 4 238 581 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats sous « Autre élément ».

Cette transaction ne comporte aucun accord de contrepartie éventuelle ni aucun actif compensatoire.

Les frais du regroupement engagés au cours de l'exercice s'élèvent à 77 195 \$ (2016 – 482 868 \$) et ont été comptabilisés à titre de frais d'administration.

Le montant des primes nettes acquises incluant les commissions de réassurance et le montant de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de AMIO depuis la date de regroupement sont de 94 515 \$ et (91 214)\$ respectivement. Si le regroupement de AMIO et AMFM avait eu lieu en début d'année, le montant des primes nettes acquises incluant les commissions de réassurance et le montant de l'excédent des produits par rapport aux charges de la Mutuelle aurait été de 3 357 593 \$ et 1 929 853 \$ respectivement.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

4. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2018.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

4. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 10 « Placements » et la note 11 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 2 – Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés lors du regroupement d'entités;
- Note 5 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 10 – Placements;
- Note 11 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les remboursements de sinistres à recevoir, les intérêts et dividendes à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs au titre des cessions en réassurance (suite)

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique	20 %
Équipement de micro-informatique	33,3 %
Logiciels	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avoir des membres (suite)

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelle norme comptable appliquée

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En février 2016, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie, afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations concernant les variations de leurs passifs de financement. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Les modifications à cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2018. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 – Produits des activités ordinaires et l'IAS 11 – Contrats de construction. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. À la suite de la décision de l'IASB de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la norme, celle-ci s'appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Mutuelle.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 – Contrats de location et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Mutuelle évalue actuellement si cette norme aura des impacts sur ses états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. Une publication de l'IASB rendue publique le 12 septembre 2016 prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'application de l'IFRS 17 – Contrats d'assurance si cette norme est appliquée avant 2021. La Mutuelle se qualifie pour le report et entend reporter l'application de la norme. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. La nouvelle norme exige que les passifs au titre des contrats d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle en plus de proposer une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale ainsi qu'une méthode basée sur les frais variables, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Ces exigences visent à assurer une comptabilisation uniforme des contrats d'assurance fondée sur des principes. L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4 – Contrats d'assurance ainsi que les interprétations connexes et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'application anticipée est permise dans la mesure où l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et l'IFRS 9 – Instruments financiers ont également été appliquées. La Mutuelle n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

7. RÉMUNÉRATION

Les charges liées au personnel, incluant le centre d'entraide et de prévention ainsi que les charges liées aux membres de la gouvernance, s'élèvent à 2 196 462 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (2016 – 2 037 449 \$).

8. PRODUITS DE PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts	485 194 \$	646 102 \$
Amortissement de la prime sur les obligations	(163 616)	(276 578)
Dividendes	235 925	310 262
Revenus de fonds communs	599 562	399 378
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	1 164 367	674 630
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(24 353)	(4 479)
	<u>2 297 079 \$</u>	<u>1 749 315 \$</u>

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

9. DÉBITEURS

	2017	2016
Primes à recevoir des assurés	1 682 372 \$	1 557 235 \$
Remboursement de sinistres à recevoir	345 070	-
Intérêts et dividendes à recevoir	48 265	86 322
Autres	25 108	25 000
	2 100 815 \$	1 668 557 \$

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

10. PLACEMENTS

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations	13 578 213 \$	13 474 073 \$	18 657 106 \$	19 018 651 \$
Actions cotées	7 284 683	9 028 425	7 976 531	9 671 547
Fonds communs d'obligations	20 969 743	20 701 510	10 871 639	10 944 394
Fonds communs d'actions	1 613 646	2 270 278	2 083 814	2 208 283
	43 446 285 \$	45 474 286 \$	39 589 090 \$	41 842 875 \$

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 13 066 000 \$ (2016 – 17 987 000 \$).

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente.
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

Facteurs de sensibilité	2017		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(60 872)\$	90 914 \$
Taux d'actualisation	1 %	14 747 \$	(15 320)\$

Facteurs de sensibilité	2016		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(10 964)\$	(9 637)\$
Taux d'actualisation	1 %	8 883 \$	(9 358)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 2,53 % (2016 – 2,21 %).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE, début de l'exercice	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$	3 257 534 \$	2 714 377 \$	543 157 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(374 593)	(731 179)	356 586	(134 780)	(41 716)	(93 064)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	2 147 465	1 309 802	837 663	1 989 281	1 363 588	625 693
Sinistres et frais de règlement nets	1 772 872	578 623	1 194 249	1 854 501	1 321 872	532 629
Sommes recouvrées à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(662 542)	(435 773)	(226 769)	(1 044 027)	(745 706)	(298 321)
Au cours des exercices précédents	(459 440)	(112 510)	(346 930)	(300 929)	(100 800)	(200 129)
	(1 121 982)	(548 283)	(573 699)	(1 344 956)	(846 506)	(498 450)
Actifs et passifs acquis lors du regroupement (note 2)	1 164 363	1 078 078	86 285	-	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour sinistres déclarés	4 563 266 \$	3 654 477 \$	908 789 \$	2 808 029 \$	2 468 298 \$	339 731 \$
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	751 530	449 254	302 276	706 717	522 953	183 764
Effet de l'actualisation	(106 754)	(72 525)	(34 229)	(92 292)	(74 312)	(17 980)
Effet des marges pour écarts défavorables	374 290	266 955	107 335	344 625	272 804	71 821
	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par ligne d'affaires :

	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	1 296 226 \$	952 799 \$	343 427 \$	830 935 \$	642 902 \$	188 033 \$
Responsabilité	4 286 106	3 345 362	940 744	2 936 144	2 546 841	389 303
	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$	3 767 079 \$	3 189 743 \$	577 336 \$

12. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2017			2016		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE , début de l'exercice	1 771 088 \$	987 796 \$	783 292 \$	1 748 634 \$	958 480 \$	790 154 \$
Primes souscrites	8 035 528	5 509 241	2 526 287	7 201 507	5 005 031	2 196 476
Primes acquises au cours de l'exercice	(7 868 681)	(5 424 307)	(2 444 374)	(7 179 053)	(4 975 715)	(2 203 338)
SOLDE , fin de l'exercice	1 937 935 \$	1 072 730 \$	865 205 \$	1 771 088 \$	987 796 \$	783 292 \$

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Équipement de micro- informatique	Total
Coût	418 349 \$	230 338 \$	235 338 \$	314 807 \$	1 198 832 \$
Amortissement cumulé	(320 077)	(202 038)	(235 170)	(256 077)	(1 013 362)
SOLDE au 31 décembre 2015	98 272	28 300	168	58 730	185 470
Acquisitions	16 286	678	-	5 880	22 844
Amortissement	(28 889)	(17 501)	(168)	(51 708)	(98 266)
Total des changements	(12 603)	(16 823)	(168)	(45 828)	(75 422)
Coût	429 975	231 016	235 338	320 687	1 217 016
Amortissement cumulé	(344 306)	(219 539)	(235 338)	(307 785)	(1 106 968)
SOLDE au 31 décembre 2016	85 669	11 477	-	12 902	110 048
Acquisitions	-	-	-	29 649	29 649
Amortissement	(30 918)	(8 913)	-	(15 012)	(54 843)
Total des changements	(30 918)	(8 913)	-	14 637	(25 194)
Coût	420 262	149 587	153 240	76 230	799 319
Amortissement cumulé	(365 511)	(147 023)	(153 240)	(48 691)	(714 465)
SOLDE au 31 décembre 2017	54 751 \$	2 564 \$	- \$	27 539 \$	84 854 \$

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles suivantes :

	2017		2016	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Améliorations locatives	9 713 \$	9 713 \$	4 660 \$	4 660 \$
Mobilier et équipement de bureau	81 429 \$	81 429 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	82 098 \$	82 098 \$	- \$	- \$
Équipement de micro-informatique	274 106 \$	274 106 \$	- \$	- \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels générés à l'interne
Coût	748 268 \$
Amortissement cumulé	<u>(498 860)</u>
SOLDE au 31 décembre 2015	<u>249 408</u>
Acquisitions	563
Amortissement	<u>(97 260)</u>
Total des changements	<u>(96 697)</u>
Coût	748 831
Amortissement cumulé	<u>(596 120)</u>
SOLDE au 31 décembre 2016	<u>152 711</u>
Acquisitions	110 925
Amortissement	<u>(97 610)</u>
Total des changements	<u>13 315</u>
Coût	669 083
Amortissement cumulé	<u>(503 057)</u>
SOLDE au 31 décembre 2017	<u>166 026 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a radié des logiciels dont le coût et l'amortissement cumulé étaient de 190 673 \$ (2016 – 0 \$).

15. DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Fournisseurs et frais courus	290 819 \$	290 992 \$
Salaires et vacances à payer	<u>420 283</u>	<u>257 520</u>
	711 102 \$	548 512 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

16. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

	2017	2016
SOLDE , début de l'exercice	109 583 \$	102 587 \$
Commissions de réassurance sur les primes cédées au cours de l'exercice	464 387	445 625
Commissions de réassurance acquises	(460 212)	(438 629)
SOLDE , fin de l'exercice	113 758 \$	109 583 \$

17. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 46 311 469 \$ au 31 décembre 2017 et 44 360 862 \$ au 31 décembre 2016. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. En conséquence, un montant de 25 815 000 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2017	2016
Capital disponible	46 139 000 \$	44 302 000 \$
Capital minimum requis	5 163 000	4 759 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	40 976 000 \$	39 543 000 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par la direction de la Mutuelle par l'entremise du comité exécutif dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée. Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés des changements dans les risques auxquels la Mutuelle fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013, un *Plan quinquennal*, visant la revue systématique de tous les dossiers. Ce plan visait à atténuer le risque relié à l'installation progressive au cours des années d'un biais dans l'appréciation des risques dans un contexte où le profil des membres est susceptible d'évoluer rapidement alors que, de manière générale, les polices des membres ne comportent pas de clause de coassurance permettant de garantir l'adéquation à long terme entre le volume des primes et des sinistres. Ce dernier aspect est particulièrement important compte tenu de l'amplitude de certains risques. Le déploiement du *Plan quinquennal* a été prolongé à la suite de la fusion.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, plus de 68 % (2016 – 50 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une partie de ses primes en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 1 000 000 \$ en assurance de biens par risque et à 250 000 \$ en assurance responsabilité par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 19 000 000 \$ en assurance de biens et de 6 750 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de réassurance (suite)

L'absence de clause de coassurance systématique aux contrats intervenus entre la Mutuelle et ses membres a pour effet de transférer entièrement le risque de souscription à la Mutuelle et, incidemment, à ses réassureurs advenant une mauvaise évaluation des risques. Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, cela pourrait contribuer au désintéressement de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités et accentuer la dépendance économique de la Mutuelle envers ses réassureurs.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, est essentiel pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Depuis le 31 décembre 2017, la Mutuelle a signé des traités de réassurance en excédent de sinistres. Ces traités ont pour principale caractéristique de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 500 000 \$ par événement. De plus, la Mutuelle a acheté une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 35 000 000 \$ en assurance de biens et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité de déontologie est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité de déontologie dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation.

Risque de concentration

Plus de 80 % (2016 – 80 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres (suite)

Net

	2007 et antérieures	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice de souscription		499 482 \$	800 977 \$	353 924 \$	444 524 \$	405 610 \$	1 354 898 \$	379 692 \$	570 449 \$	607 791 \$	804 818 \$	
Un an après		498 406	803 093	369 849	402 127	375 244	1 348 276	296 077	501 680	439 590	-	
Deux ans après		498 037	795 280	362 270	395 425	516 962	1 343 315	263 589	907 763	-	-	
Trois ans après		543 982	769 879	356 976	380 615	419 504	1 351 533	264 132	-	-	-	
Quatre ans après		511 348	766 473	357 765	380 707	439 596	1 341 041	-	-	-	-	
Cinq ans après		498 663	766 473	358 292	380 281	409 695	-	-	-	-	-	
Six ans après		498 663	766 473	358 194	380 281	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après		498 663	767 000	350 083	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après		500 000	767 000	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après		500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	268 599 \$	500 000	767 000	350 083	380 281	409 695	1 341 041	264 132	907 763	439 590	804 818	6 433 002 \$
Sinistres payés	-	(500 000)	(767 000)	(349 889)	(380 281)	(402 168)	(1 327 142)	(264 132)	(595 366)	(409 190)	(226 769)	(5 221 937)
Sinistres non payés	268 599 \$	- \$	- \$	194 \$	- \$	7 527 \$	13 899 \$	- \$	312 397 \$	30 400 \$	578 049 \$	1 211 065
Effet de l'actualisation et des marges												73 106
												1 284 171 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2017	2016
Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente		
Encaisse	3 216 960 \$	4 004 742 \$
Placements	45 474 286	41 842 875
	48 691 246 \$	45 847 617 \$
Prêts et créances		
Primes à recevoir des assurés	1 682 372 \$	1 557 235 \$
Remboursement de sinistres à recevoir	345 070	-
Intérêts et dividendes à recevoir	48 265	86 322
Autres débiteurs	25 108	25 000
	2 100 815 \$	1 668 557 \$
Autres passifs financiers		
Attribution aux membres à payer	453 920 \$	427 237 \$
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 371 398	1 038 939
Dettes d'exploitation – autres	711 102	548 512
	2 536 420 \$	2 014 688 \$

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du remboursement de sinistres à recevoir, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs, le cas échéant.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs doivent avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2017 et 2016, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	40,59 %	38,37 %
AA/Aa/A-2	43,73 %	34,95 %
A/A-3	15,68 %	26,68 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2017 et 2016.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

	2017			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	4 077 522 \$	629 812 \$	874 998 \$	5 582 332 \$
Attribution aux membres à payer	453 920	-	-	453 920
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 371 398	-	-	1 371 398
Dettes d'exploitation – autres	642 352	68 750	-	711 102
	6 545 192 \$	698 562 \$	874 998 \$	8 118 752 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	3 216 960 \$	- \$	- \$	3 216 960 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	3 146 925	292 690	858 546	4 298 161
Obligations	1 207 080	6 771 333	5 495 660	13 474 073
	7 570 965 \$	7 064 023 \$	6 354 206 \$	20 989 194 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

	2016			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	2 223 588 \$	1 535 089 \$	8 402 \$	3 767 079 \$
Attribution aux membres à payer	427 237	-	-	427 237
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 038 939	-	-	1 038 939
Dettes d'exploitation – autres	548 512	-	-	548 512
	4 238 276 \$	1 535 089 \$	8 402 \$	5 781 767 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	4 004 742 \$	- \$	- \$	4 004 742 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 987 985	1 213 591	(11 833)	3 189 743
Obligations	503 290	15 964 836	2 550 525	19 018 651
	6 496 017 \$	17 178 427 \$	2 538 692 \$	26 213 136 \$

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

	2017		2016	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions				
Dollars américains	2 539 691 \$	4,50 %	2 448 048 \$	4,71 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 254 000 \$ (2016 – environ 245 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

	Instruments portant intérêt	
	2017	2016
Obligations	13 474 073 \$	19 018 651 \$

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 567 000 \$ (2016 – environ 510 000 \$).

Risque de prix

	Juste valeur		Pourcentage de l'actif total	
	2017	2016	2017	2016
Actions cotées	9 028 425 \$	9 671 547 \$	15,98 %	18,59 %
Fonds communs d'obligations	20 701 510 \$	10 944 394 \$	36,65 %	21,04 %
Fonds communs d'actions	2 270 278 \$	2 208 283 \$	4,02 %	4,24 %

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 3 200 000 \$ (2016 – environ 2 282 000 \$).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

	2017		2016	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Obligations				
Canada – gouvernement fédéral				
Moins d'un an	1 005 889 \$	1 007 080 \$	- \$	- \$
Un an à cinq ans	2 522 985	2 521 203	6 220 151	6 340 104
Plus de cinq ans	2 005 869	1 940 028	613 716	602 830
Gouvernements provinciaux				
Moins d'un an	-	-	502 596	503 290
Un an à cinq ans	3 883 445	3 908 453	10 816 807	11 060 533
Plus de cinq ans	3 620 278	3 555 631	155 577	157 044
Municipalités et administrations publiques				
Un an à cinq ans	339 747	341 678	348 259	354 850
Corporatives				
Moins d'un an	200 000	200 000	-	-
	13 578 213 \$	13 474 073 \$	18 657 106 \$	19 018 651 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

18. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Actions cotées disponibles à la vente, à la juste valeur

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Canadiennes				
Services de télécommunications	251 097 \$	269 295 \$	365 163 \$	381 550 \$
Énergie	1 368 813	1 456 157	1 404 321	1 599 754
Matériaux de base	564 570	575 927	538 484	600 284
Produits industriels	555 029	707 500	595 337	708 606
Produits de consommation	379 151	459 621	479 470	552 202
Services publics	66 020	83 690	150 178	175 376
Services financiers	1 886 439	2 517 927	2 518 550	3 049 837
Technologies de l'information	345 464	418 614	115 478	155 890
	5 416 583	6 488 731	6 166 981	7 223 499
Américaines				
Services de télécommunications	44 231	50 538	12 074	22 842
Énergie	170 322	169 884	191 257	201 837
Matériaux de base	26 884	30 799	28 323	32 491
Produits industriels	147 119	212 519	165 966	213 692
Produits de consommation	391 209	486 081	351 931	491 752
Soins de la santé	290 896	397 794	349 206	453 065
Services financiers	328 368	477 293	337 842	460 280
Technologies de l'information	469 071	714 786	372 951	572 089
	1 868 100	2 539 694	1 809 550	2 448 048
	7 284 683 \$	9 028 425 \$	7 976 531 \$	9 671 547 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

19. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 :

	2017			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	3 216 960 \$	- \$	- \$	3 216 960 \$
Obligations	5 468 313	8 005 760	-	13 474 073
Actions cotées	9 028 425	-	-	9 028 425
Fonds communs d'obligations	20 701 510	-	-	20 701 510
Fonds communs d'actions	2 270 278	-	-	2 270 278
	40 685 486 \$	8 005 760 \$	- \$	48 691 246 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017

19. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2016 :

	2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	4 004 742 \$	- \$	- \$	4 004 742 \$
Obligations	6 942 934	12 075 717	-	19 018 651
Actions cotées	9 671 547	-	-	9 671 547
Fonds communs d'obligations	10 944 394	-	-	10 944 394
Fonds communs d'actions	2 208 283	-	-	2 208 283
	33 771 900 \$	12 075 717 \$	- \$	45 847 617 \$

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

20. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, une Demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en acquittement d'obligation d'indemnisation de 43 000 \$, à parfaire, a été déposée contre la Mutuelle par deux des membres du conseil d'administration et vise la confirmation qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêts.

Au début février 2018, le conseil d'administration de la Mutuelle a déposé une Demande introductive d'instance en destitution des administrateurs concernant ces deux administrateurs ainsi qu'une demande d'injonction interlocutoire pour relever ces derniers de leurs fonctions en attendant le jugement au fond.

21. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2022 pour la location de bureaux, d'équipement et de services. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 1 169 286 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018 –	439 007 \$
2019 –	328 634 \$
2020 –	338 367 \$
2021 –	60 146 \$
2022 –	3 132 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

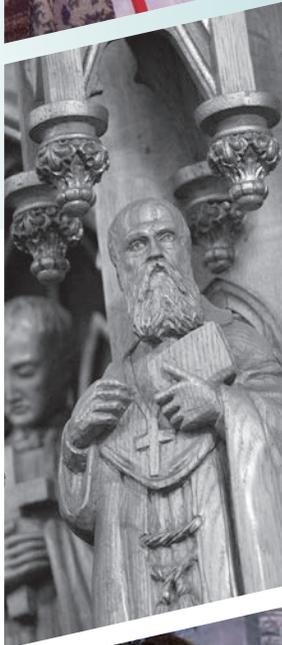
Au 31 décembre 2017

22. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avantages à court terme	1 121 181 \$	1 039 211 \$





LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION**

www.cmae.ca

1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) H3B 2V4